

ARRETE n°20220323

**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

Le Président du SDOMODE, Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu les lignes directives de gestion du SDOMODE en date du 22 décembre 2020, applicables du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	COLLAS Maud	Par ancienneté	01/01/2022
2	POLLIN Isabelle	Par ancienneté	01/01/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0	2	2	0	2	2

Article 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	ROULAND Christophe	Par ancienneté	01/01/2022
2	AMESLANT Noel	Par ancienneté	01/01/2022
3	POCHON Maryline	Par ancienneté	01/01/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2	1	3	2	1	3

Article 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe** au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	JARRY Frédéric	Par ancienneté	01/01/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0	1	1	0	1

Article 4 : Le tableau annuel d'avancement au grade **d'adjoint d animation territorial principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	SOYER Catherine	Par ancienneté	01/01/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0	1	1	0	1	1

Article 5 : Le tableau annuel d'avancement au grade **d'agent de maîtrise territorial principal** au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	PESNEAUD Marion	Par ancienneté	02/05/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
0	1	1	0	1	1

Article 6 : Le tableau annuel d'avancement au grade **d'ingénieur territorial principal** au titre de l'année 2022, est établi comme suit :

Ordre	Nom Prénom	Type de conditions	Date d'avancement
1	PERSON Frédéric	Par ancienneté	21/01/2022

Promouvables : *			Inscrits		
Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1	0	1	1	0	1

** ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement*

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé au Président du Centre de Gestion de l'Eure,

Bernay, Le 22 juin 2022,

Par délégation du conseil syndical,

Le Président,



Jean-Pierre DELAPORTE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.